

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =  
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

**Herausgeber:** Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

**Band:** 39 (1941)

**Heft:** 4

**Rubrik:** Kleine Mitteilungen

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de taxation au sujet d'une augmentation des prix ensuite du renchérissement de la vie. Une conférence dans ce but a eu lieu le 17 mars. Un accord complet a régné sur tous les points. Les changements du tarif devront être encore soumis à la sanction de l'Office fédéral du contrôle des prix, après quoi il en sera donné connaissance aux membres par la voie du journal.

10° *Tarif minimum pour les travaux d'assainissement.* Par ordre du comité central, la commission centrale de taxation a, en collaboration avec les offices des améliorations foncières des cantons de Zurich et de Schaffhouse, élaboré un tarif pour les travaux d'assainissement du sol. Ce projet a été soumis pour épreuve aux comités des différentes sections. Les résultats obtenus dans les différents cantons, au cours des nombreux travaux de drainage qui prochainement entreront en exécution, serviront de base à l'établissement du tarif définitif.

11° *Requête du groupe des géomètres fonctionnaires.* La teneur de cette requête et les commentaires dont elle a été l'objet, se lisent dans le protocole de la 26<sup>e</sup> assemblée des délégués du 25 mai 1940 à Baden qui a paru dans le numéro de juillet 1940 du journal. Il s'agit de la réoccupation de la place du géomètre cantonal zuricois devenue vacante ensuite de la retraite du titulaire. Le groupe des fonctionnaires estime qu'il est du devoir du comité central de faire auprès des autorités compétentes les démarches nécessaires tendant à confier la direction de l'Office cantonal du cadastre à un géomètre cantonal, au lieu de réunir sous une même direction le cadastre et les améliorations foncières. La discussion ouverte sur ce sujet n'aboutissant à aucun résultat, il fut décidé d'ajourner la discussion d'une année et de reprendre la chose sur la liste des objets de l'ordre du jour de l'assemblée des délégués et de l'assemblée générale de 1941, alors que la question scolaire sera arrivée à sa solution.

En considération des opinions divergentes qui se manifestèrent au cours de la discussion, la 27<sup>e</sup> assemblée des délégués propose à l'assemblée générale étant donné que cette question concerne également d'autres cantons, de charger les sections et non le comité central de prendre cas échéant les dispositions nécessaires, suivant les expériences faites dans leurs cantons respectifs.

12° *Clôture des délibérations.* La discussion n'étant plus utilisée, le président central déclare à 15 1/2 h. l'assemblée close en remerciant les délégués pour leur collaboration.

Berne, en mars 1941. Le secrétaire du jour: sig. P. Kübler.

---

## Kleine Mitteilungen

### *A l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne*

*Le nouveau directeur.* Pour remplacer le regretté M. Jean Landry, à la mémoire duquel la Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières a consacré un article (voir No. 7 du 9 juillet 1940), le Conseil d'Etat a nommé M. Alfred Stucky, professeur d'hydraulique, en qualité de directeur de l'Ecole d'ingénieurs, à partir du 1<sup>er</sup> août 1940.

M. Stucky enseigne à l'Ecole d'ingénieurs depuis 15 ans déjà, et a été promu professeur ordinaire en 1938.

*Le professeur A. Ansermet.* M. Auguste Ansermet, chargé de cours, a été nommé professeur extraordinaire de géodésie et de photogram-

métrie, sciences qu'il enseignait déjà à l'Ecole d'ingénieurs depuis quelques années.

M. Ansermet obtint, à Lausanne, son baccalauréat scientifique en 1903 et son diplôme d'ingénieur-constructeur en 1907. Il fit ses études de géomètre et subit ses examens professionnels après avoir effectué le stage réglementaire à Coire, au bureau de M. A. von Sprecher, géomètre concordataire.

Diplômé géomètre du registre foncier en 1911, M. Ansermet ouvrit plus tard un bureau à Vevey.

M. Ansermet collabora comme ingénieur-civil, de 1910 à 1912, à l'entreprise du chemin de fer du Lötschberg. De 1913 à 1915, il est attaché au Département des travaux publics (Service études et constructions), à titre d'ingénieur-topographe.

A partir de 1915, M. Ansermet se voua plus particulièrement à l'enseignement. Il fut chargé de plusieurs cours à la Section des géomètres de l'Ecole d'ingénieurs, entre autres du dessin de plans et cartes, du calcul technique, des plans d'extension et urbanisme. La géodésie et la photogrammétrie, ces deux matières faisant également partie du programme pour la formation des futurs ingénieurs, constituent l'enseignement principal de M. Ansermet, chaire pour laquelle une solide préparation scientifique le désignait tout spécialement.

M. Ansermet est connu par ses articles d'une haute valeur technique publiés dans la Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières ainsi que dans d'autres organes professionnels. Pour le compte de l'Etat de Vaud, M. Ansermet exécuta un lot de triangulation de IV<sup>e</sup> ordre (secteur Les Ormonts-Gryon), de nombreux nivellements de précision, la mensuration parcellaire de La Tour-de-Peilz, les plans d'ensemble de La Tour-de-Peilz et de Corseaux, ce dernier en collaboration avec M. Alfred Jan, géomètre officiel à Vevey.

Nous exprimons à M. le directeur Stucky et à M. le professeur Ansermet nos vives félicitations à l'occasion de ces nominations.

*Législation cadastrale.* Il est prévu à l'Ecole d'ingénieurs, à partir du semestre d'été 1941, un cours de législation cadastrale à l'intention des étudiants de la Section des géomètres et de la Section du génie civil.

Ce cours (1 heure par semaine en été), qui fait partie intégrante du cours existant de mensuration cadastrale et en constitue l'introduction, est destiné à établir la liaison nécessaire entre la technique constructive et la mensuration cadastrale. Il comprend le programme suivant:

- 1° Le cadastre, son but et son utilisation dans divers domaines.
  - 2° Bases légales, organisation et conservation de la mensuration cadastrale, en Suisse.
  - 3° Notions de registre foncier et questions administratives en liaison avec le cadastre.
- Ls. H.*

## *Eidg. Technische Hochschule*

### *Neubesetzung des Lehrstuhles für Kulturtechnik.*

Als Nachfolger für den auf Ende des Wintersemesters 1940/41 aus Gesundheitsrücksichten zurückgetretenen Prof. E. *Diserens* wurde vom Bundesrat Herr Dipl. Ing. *Ramser*, bisher Abteilungschef auf dem Eidg. Meliorationsamt in Bern, der schon im Sommersemester und Wintersemester vertretungsweise Vorlesungen gehalten hatte, als *ordentlicher Professor für Kulturtechnik* gewählt.

### *Vorlesungen an der Allgemeinen Abteilung für Freifächer.*

Auch im Sommersemester 1941 finden an der Eidg. Techn. Hochschule die sogenannten Freifächervorlesungen statt, zu denen auch

Nichtstudierende zugelassen sind. Die Einschreibung der Freifachhörer erfolgt bis zum 10. Mai 1941 auf der Kasse (Zimmer 36 c des Hauptgebäudes der E.T.H.). Ein besonderes Programm gibt Aufschluß über die vielseitigen Darbietungen dieser Abteilung.

Aus dem Tätigkeitsbereich des Grundbuchgeometers führen wir die folgenden Vorlesungen an:

*Prof. Dr. Zeller:* Einführung in die photogrammetrischen Methoden und deren Anwendung, 2 Stunden;

*Privatdozent Dr. Gaßmann:* Allgemeine Geophysik, 1 Stunde;

*Prof. Dr. W. Brunner:* Geographische Ortsbestimmungen und Einführung in die praktische Astronomie, 3 Stunden Vorlesung und 2 Stunden Übungen.

Aber auch die Vorlesungen aus der philosophischen und staatswissenschaftlichen Sektion, besonders die historischen Vorlesungen der Professoren G. Guggenbühl, K. Meyer, de Salis und Weiß werden ihres zum Teil aktuellen Inhaltes wegen Interesse finden.

---

## Buchbesprechung

*Näf, Robert A., Der Sternenhimmel 1941.* Kleines astronomisches Jahrbuch für Sternfreunde für alle Tage des Jahres zum Beobachten von bloßem Auge, mittels Feldstecher und Fernrohr. 15 × 21 cm, 112 Seiten mit 7 Reproduktionen von Photographien und 6 erläuternden Zeichnungen. Verlag von H. R. Sauerländer & Co., Aarau. Preis geheftet Fr. 5.50.

Jeder, der sich gerne mit dem Sternenhimmel beschäftigt, wird das vorliegende Buch mit großem Gewinn zur Hand nehmen, da es ihm für *jede Stunde* des Jahres *sofort* auf übersichtliche Weise über die Ereignisse und Beobachtungsmöglichkeiten am gestirnten Himmel Aufschluß gibt.

Für jeden Monat des Jahres 1941 wird zunächst eine *Monatsübersicht* gegeben, die den Mondlauf beschreibt und dabei auf die Zeiten des Erdlichts und die für die Beobachtungen der Mondgebirge günstigen Perioden hinweist. Dann folgen die Angaben über die Planeten und das Zodiakallicht; zum Schluß werden die Sternbilder aufgeführt, die ca. zwischen 21 und 23 Uhr kulminieren und daher günstige Beobachtung erlauben.

Vom 1. Februar an werden im *astronomischen Tageskalender* die folgenden Angaben gemacht: Mondalter für ein Uhr M.E. Zeit; die Mondphasen und die Mondaufgänge für Zürich. Hierauf folgen chronologisch geordnet die einzelnen Erscheinungen, als da sind: Verfinsterungen und Bedeckungen der Jupitermonde, Angaben über Saturntrabanten, Maxima und Minima veränderlicher Sterne, Sternbedeckungen durch den Mond, Mond- und Sonnenfinsternisse und anderes mehr. In einer besonderen Tafel wird für die Sonne von acht zu acht Tagen Rektaszension und Deklination, Halbmesser, Sternzeit und Zeitgleichung angegeben für Mitternacht Greenwich. Auf den Seiten 99–106 folgen Erläuterungen und zum Schluß (Seiten 107–112) eine Auslese lohnender Beobachtungsobjekte, wie Sternhaufen, helle Veränderliche und Doppelsterne, Hauptsterne.

Zusammen mit einer Sternkarte oder dem „Sternbuch für Anfänger“ von Kelvin McKready, übersetzt von Dr. Max Iklé, Leipzig 1913, bietet das vorliegende Buch eine Fundgrube für Sternfreunde und solche, die es werden wollen.

F. Baeschlin.